

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION PAR VISIOCONFERENCE

DU BUREAU DIRECTEUR EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Pierrick MERINO (Secrétaire général-adjoint), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Rémi BAUDOT, Nelly DEVILLE.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN) excusée

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 20h30, quorum atteint de 7 voix/7.

1. Approbation du CR du BD du 15 avril 2021

Suite à des questions relatives à la position relativement modérée du CR du BD soumis à approbation sur le sujet de l'application développée par le TAD sur la géolocalisation des parcours permanents d'orientation et le téléchargement des cartes associés, le Président explique qu'elle est liée à la prise en compte rapide par le TAD des demandes qui lui avait été faites concernant les modalités d'accès et la nécessité de renvoyer le téléchargement sur les sites d'origine.

Il précise également qu'en ce qui concerne la communication, il demande à être le garant de la ligne politique et non à avoir à valider chacun des messages un par un.

Ces remarques étant faites, le Compte-rendu du Bureau directeur du 15 avril est adopté à l'unanimité.

2. SEVANOVA

Le Président fait état de l'historique du conflit que nous avons avec SEVANOVA concernant la réalisation du nouveau site internet fédéral et des frais engagés suite à ce conflit

Après une mise en demeure faite au mois de mars 2019 à SEVANOVA de nous livrer le site web le plus rapidement possible et au prix convenu et devant l'absence de réponse satisfaisante de leur part, nous avons demandé la résolution du contrat de SEVANOVA le 15 octobre 2019 en demandant lors cette demande le remboursement des 78 860,88 euros que nous avions versés.

Nous avons été accompagnés dans cette démarche par une avocate Maitre BEHAR avec au départ une convention d'analyse du dossier (20190705) facturée 800€ HT puis la rédaction d'un courriel de réponse à SEVANOVA facturée 600€ HT, réponse qui fut envoyée à SEVANOVA en août 2019. Nous avons ensuite fait appel à ses services pour une analyse de la réponse de SEVANOVA dans le cadre d'un forfait de 900€ HT (facture 2019 09 001). Nous avons début octobre 2019 contractualisé avec elle un contrat d'accompagnement portant sur la rédaction de la lettre de résolution et l'accompagnement dans un compromis transactionnel pour un montant fixe de 3 500€ et un honoraire de résultat de 15 % du montant gagné entre la demande initiale de SEVANOVA et la position finale à la fin de la mission.

Suite à un premier échange de propositions, SEVANOVA nous a proposé début janvier 2020 de faire appel au Médiateur des Entreprises. Une réunion a eu lieu dans ce cadre le 19 février à Paris suite à laquelle nous avons eu des échanges avec SEVANOVA autour du cahier des charges pour finir par recevoir de sa part une nouvelle proposition de reprise du développement dans les mêmes conditions de surcoût qu'un an auparavant. Le médiateur des entreprises a prononcé le 15 septembre 2020 la clôture de la médiation sans succès.

Nous sommes donc entrés dans la phase de contentieux dans le cadre d'une offre d'accompagnement de Maitre BEHAR comprenant une phase d'analyse préalable (2 500€ HT), l'introduction de l'instance (4 500€ HT) puis l'élaboration des conclusions (5 000€ HT), les plaidoiries (2 500€ HT), l'analyse de la décision (500€ HT). Les éléments figurant en gras nous ont déjà été facturés.

Nous avons donc engagé avant la phase de contentieux un montant de 5 800€ HT puis dans la phase de contentieux 7 000€ HT.



La procédure de contentieux prévoit une audience de médiation initialement prévue le 18 mars puis reportée à la demande de SEVANOVA au 16 avril.

La discussion porte sur la position que nous devons prendre sur une proposition de transaction reçue de SEVANOVA. Le Président fait une proposition que nous ne pouvons pas rendre publique à ce jour.

Après discussions et en concluant sur le fait que la Fédération n'a plus le droit à l'erreur, le Bureau prend position : 6 voix pour la proposition, 1 voix pour la proposition 2. Le sujet sera soumis au Comité directeur pour positionnement.

3. Salon des Maires

Le Président fait part au Bureau directeur de l'opportunité de participer au salon des Maires. Cette manifestation unique en son genre a fait l'objet d'une réunion de présentation à l'initiative du CNOSF le 21 avril dernier. La FFCO n'a plus participé à cette manifestation depuis des années. Il propose une participation centrée sur notre offre autour des Espaces d'Orientation.

Les échanges font ressortir que c'est un élément de communication, à une période propice vu la situation actuelle et les besoins de pratiques en extérieur. L'investissement (de l'ordre de 6 000€ HT) permettrait de bénéficier d'un stand, d'une animation et d'une conférence qui pourrait présenter le concept des Espaces d' Orientation suivi de témoignages de collectivités territoriales de diverses régions.

Il est proposé d'associer à cette démarche un membre associé choisi sur la base d'un appel à candidatures ainsi que la Ligue AURA qui dispose d'une véritable expérience sur ce sujet, qui pourraient co-financer l'opération.

4. Informations diverses

Le Président signale la demande du Comité Départemental de la Savoie pour officialiser la tenue des Championnats de France de relais de catégorie et Moyenne Distance lors des Nationales Sud-Est à La Plagne. Un vote doodle du Comité directeur permettra la validation ou non.

Le Président indique qu'une réunion entre une délégation du CNOSF, le Président de l'association des DTN et le Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports J.M. Blanquer est prévue vendredi 29 avril en début d'après-midi pour évoquer la position unanime du mouvement sportif de désaccord sur la décision de réduire encore le nombre de CTS placés auprès des fédérations (suppressions de postes, mise à disposition de l' ANS ou des CREPS) et sur les conditions de mise en œuvre du Pass'Sport (plafond fiscal trop bas, lourdeur administrative pour les associations,...). Cette réunion fait suite à une première réunion tenue avec la Ministre en charge des Sports le jeudi 22 avril, juste avant la publication de la lettre ouverte signée par quasiment tous les Présidents de fédérations sportives à ce sujet. Cette première réunion s'était traduite par une fin de non-recevoir des demandes du mouvement sportif.

Le Président indique également avoir fait auprès du CNOSF une demande de clarification des annonces de sortie du confinement pour après le 19 mai, de façon à ce que nos sites de pratique soient traités comme les Etablissements Recevant du Public de type Plein Air.

Fin du Bureau directeur à 21h45.

Le Président Jean-Philippe STEFANINI La Secrétaire Générale Dominique BRET



